



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 décembre 2016, à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement
Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services administratifs, des Relations avec les citoyens et du Greffe
M. Michael Chartrand, commandant, Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 52.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 52 et se termine à 19 h 53.

10.02

CA16 12260

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2016

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2016 soit adopté en y retirant les points suivants :

- 30.05 : Autoriser une dépense de 43 449,05 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un (1) camion châssis-cabine Ford F-550 cabine simple par Fortier Auto Montréal ltée, selon l'entente d'achat 706437 (appel d'offres public 11-11756) - 1160790010;
- 30.06 : Autoriser une dépense de 70 665,85\$, taxes incluses, pour la fourniture de deux (2) camionnettes Dodge Ram, par Montréal Chrysler Dodge Jeep LaSalle, selon l'entente d'achat 706439 (appel d'offres public 11-11756) - 1160790011.

ADOPTÉE

10.03

CA16 12261

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} novembre 2016, à 19 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 1^{er} novembre 2016, à 19 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

CA16 12262

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 novembre 2016, à 9 h

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 14 novembre 2016, à 9 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.05

Dépôt 43

Dépôt de documents - Correspondance

- Lettre de Concertation Anjou datée du 21 octobre 2016, accompagnée de la résolution adoptée le 29 septembre 2016, concernant le prolongement de la ligne bleue.

10.06

Dépôt 44

Dépôt de documents - Déclarations d'intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), les conseillers d'arrondissement Gilles Beaudry, Michelle di Genova Zammit et Paul-Yvon Perron, déposent au conseil d'arrondissement leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

10.07

CA16 12263

Déléguer au comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) dans le cadre exclusif du déploiement du projet Maxim'eau

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De déléguer au comité exécutif de la Ville de Montréal le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'œuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

ADOPTÉE

15.01 1162911012

CA16 12264

Accorder, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes de l'arrondissement d'Anjou, le statut de « partenaires angevins » à 23 organismes additionnels

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder, en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes*, édition 2015, le statut de « partenaire angevin » aux 23 organismes suivants :

150e Scouts et Guides N.D Anjou
Agora Anjou
Anjou United Church (comité bénévole angevin)
AREQ (CSQ), Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec
Association de ski alpin Anjou inc.
Association portugaise des résidants d'Anjou
Bureau des services région 87 (Alcooliques Anonymes)
Carrefour des femmes d'Anjou
Carrefour jeunesse-emploi Anjou / Saint-Justin
Club aquatique Les Fouiqs d'Anjou inc.
Club féminin de ski de fond d'Anjou
Club Kinsmen Mtl-Anjou inc.
Club Lions Anjou pour la vie
Club Optimiste Ville d'Anjou
Concertation Anjou
Popote roulante Anjou
La Compagnie de danse Harmonie
La ligue des cadets de l'armée du Canada (Kinsmen Anjou - Corps de cadets 2937)
Les Chevaliers de Colomb du conseil St-Conrad, numéro 9821
Les scouts du Montréal métropolitain (128e groupe Scouts St-Conrad)
Société de Saint-Vincent-de-Paul conférence : Jean XXIII
Société de Saint-Vincent-de-Paul conférence : N.D d'Anjou
Société de Saint-Vincent-de-Paul conférence : St-Conrad

ADOPTÉE

15.02 1160965016

CA16 12265

Approuver les conventions de partenariat convenues entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et trois organismes angevins pour une durée de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, et accorder à ces organismes un soutien financier totalisant 79 603 \$ pour l'année 2017 et 79 603 \$ pour l'année 2018

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver les conventions de partenariat à intervenir entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et les trois organismes angevins ci-après nommés, pour une durée de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 :

- Association du hockey mineur d'Anjou inc.;
- Association de soccer Anjou;
- Club de patinage artistique Anjou-Kinsmen inc.

D'accorder les soutiens financiers annuels indiqués en regard de chacun des organismes ci-après nommés, pour un total de 79 603 \$ par année :

Organismes	Soutien financier 2017	Soutien financier 2018
Association du hockey mineur d'Anjou inc.	33 103 \$	33 103 \$
Association de soccer Anjou	16 500 \$	16 500 \$
Club de patinage artistique Anjou-Kinsmen inc.	30 000 \$	30 000 \$

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, les conventions de partenariat à intervenir avec ces organismes; et

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1160965017

CA16 12266

Autoriser une dépense de 77 664,24 \$, incluant les taxes, et adjuger le contrat à Deschamps impression inc., pour l'impression des bulletins d'information et des répertoires d'activités en 2017 - Appel d'offres sur invitation 16-15607 (Service de l'approvisionnement)

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 77 664,24 \$, taxes incluses, pour le contrat numéro 16-15607, relatif à l'impression des bulletins d'information et des répertoires d'activités en 2017, comprenant toutes les dépenses incidentes;

D'adjuger à la compagnie Deschamps impression inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission datée du 6 octobre 2016, soit au prix total estimé de 77 664,24 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation pour le contrat numéro 16-15607;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1160558017

CA16 12267

Autoriser une dépense additionnelle de 9 096,60 \$ taxes incluses, pour les contingences de construction au contrat 2016-04 octroyé à la firme Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc André-Laurendeau dans l'arrondissement d'Anjou

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 9 096,60 \$, taxes incluses, pour les contingences de construction au contrat numéro 2016-04 adjugé à la firme Les Entrepreneurs Bucaro inc. en vertu de la résolution CA16 12075, adoptée à la séance du 5 avril 2016, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 264 067,62 \$ à 273 164,22 \$, taxes incluses;

Cette dépense additionnelle sera assumée par :

- une aide financière de la Division des orientations, événements et pratique sportive du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet mise aux normes, pour un montant de 8 687,00 \$ (taxes incluses); et
- l'arrondissement d'Anjou, pour un montant de 409,60 \$ (taxes incluses);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1160790012

CA16 12268

Annuler l'entente avec le Club aquatique Les Fouiqs d'Anjou inc. pour la gestion des bains libres de la saison 2016-2017 à l'École secondaire d'Anjou autorisée en vertu de la résolution CA16 12213, adoptée par le conseil d'arrondissement à la séance du 4 octobre 2016

ATTENDU QUE, à cause des travaux majeurs de réfection de la piscine intérieure de l'École secondaire d'Anjou, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île ne peut pas donner accès aux installations pour les périodes de bain libre pour la saison 2016-2017;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'annuler l'entente avec le Club aquatique Les Fouiqs d'Anjou inc. pour la gestion des bains libres de la saison 2016-2017 à l'École secondaire d'Anjou autorisée en vertu de la résolution CA16 12213, adoptée par le conseil d'arrondissement à la séance du 4 octobre 2016.

ADOPTÉE

20.04 1160965019

CA16 12269

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 15 octobre au 18 novembre 2016, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois d'octobre 2016

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 15 octobre au 18 novembre 2016, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois d'octobre 2016.

ADOPTÉE

30.01 1162911010

CA16 12270

Désignation du maire suppléant d'arrondissement pour les mois de janvier, février, mars et avril 2017

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De désigner le conseiller Gilles Beaudry à titre de maire suppléant d'arrondissement pour les mois de janvier, février, mars et avril 2017.

ADOPTÉE

30.02 1160558016

CA16 12271

Reconduire le mandat de cinq administrateurs du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, pour la période du 16 janvier 2017 au 16 janvier 2019

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

ET RÉSOLU :

D'accepter la reconduction du mandat de cinq administrateurs du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, pour la période du 16 janvier 2017 au 16 janvier 2019 :

- M. Luis Miranda, maire d'arrondissement, à titre de représentant du conseil d'arrondissement et président du conseil d'administration, pour une période de 2 ans, soit du 16 janvier 2017 au 16 janvier 2019;
- M. Réal Lafleur, directeur, Direction des travaux publics, à titre de représentant de l'arrondissement, pour une période de 2 ans, soit du 16 janvier 2017 au 16 janvier 2019;
- M. André Genty, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 16 janvier 2017 au 16 janvier 2019;
- M. Yves Tremblay, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 16 janvier 2017 au 16 janvier 2019;
- Mme Francine Beauchamp, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 16 janvier 2017 au 16 janvier 2019.

ADOPTÉE

Dissidence : Michelle Di Genova Zammit

30.03 1160507031

CA16 12272

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Anjou, revu, pour l'année 2017

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'abroger la résolution CA16 12247 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 1^{er} novembre 2016; et

D'adopter le suivant calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2017, revu, qui tient en compte la période électorale entourant les élections municipales générales de novembre 2017 :

2017 – Séances du conseil d'arrondissement	Dates
Séance ordinaire du mois de janvier	Mardi 10 janvier 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois de février	Mardi 7 février 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois de mars	Mardi 7 mars 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois d'avril	Mardi 4 avril 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois de mai	Mardi 2 mai 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois de juin	Mardi 6 juin 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois de juillet	Mardi 4 juillet 2017, à 19 h
<i>Relâche</i>	
Séance ordinaire du mois de septembre	Mardi 5 septembre 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois d'octobre	Mardi 3 octobre 2017, à 19 h
<i>Élections municipales</i>	
Séance ordinaire du mois de décembre	Mardi 12 décembre 2017, à 19 h

ADOPTÉE

30.04 1166660011

CA16 12273

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et accorder une dérogation mineure, 8001, boulevard des Galeries-d'Anjou

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 31 octobre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de la façade principale du bâtiment commercial, situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme Provencher Roy, révisés en date du 26 juillet 2016 et du 20 octobre 2016; et

D'accorder, pour ladite propriété, une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, afin d'autoriser un total de six matériaux alors qu'un mur ne doit pas être recouvert par plus de trois matériaux de revêtement extérieur différents, et par plus de cinq sur le bâtiment total selon la réglementation, le tout, conformément aux plans réalisés par la firme Provencher Roy, révisés en date du 26 juillet 2016 et du 20 octobre 2016.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1167133037

CA16 12274

Accorder une dérogation mineure, 7711, avenue d'Aubigny

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 31 octobre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment résidentiel situé au 7711 de l'avenue d'Aubigny, construit en 1958, sur le lot numéro 1 114 096 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge avant à 3,69 mètres alors que ledit règlement exige une marge avant de 4,5 mètres et d'autoriser la marge latérale à 1,77 mètre alors que ledit règlement exige une marge latérale de 2,15 mètres, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Étienne Côté, arpenteur-géomètre, daté du 20 septembre 2016, sous le numéro 1043 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.02 1167133038

CA16 12275

Accorder une dérogation mineure, 11060, boulevard Parkway

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 31 octobre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment industriel situé au 11060 du boulevard Parkway, sur le lot numéro 1 005 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser l'installation d'un silo en cour avant alors que ledit règlement n'autorise pas en secteur industriel l'installation de silos en cour avant, le tout, selon le plan d'implantation ainsi qu'au photomontage réalisés par le requérant et reçus en date du 4 octobre 2016.

ADOPTÉE

40.03 1167133039

CA16 12276

Accorder une dérogation mineure, 9750, boulevard des Sciences et approuver la modification proposée au plan d'implantation et d'intégration architecturale adoptée en vertu de la résolution CA12 12260

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 31 octobre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment industriel situé au 9750 du boulevard des Sciences, sur le lot numéro 3 167 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser en cour avant secondaire l'installation d'un escalier extérieur ouvert donnant accès aux étages supérieurs au rez-de-chaussée, alors que ledit règlement autorise uniquement les escaliers entourés d'un mur en cour avant, le tout, conformément aux plans réalisés par la firme Zinno Zappitelli Architectes, en date du 11 octobre 2016; et

D'approuver la modification proposée au plan d'implantation et d'intégration architecturale adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance du 6 novembre 2012 (CA12 12260), pour l'ajout d'un escalier en cour avant secondaire, au projet d'agrandissement du bâtiment industriel situé au 9750 du boulevard des Sciences, sur le lot numéro 3 167 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans précités.

ADOPTÉE

40.04 1167133042

CA16 12277

Adoption - Règlement RCA 4-30 modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11)

ATTENDU QU'une copie du Règlement RCA 4-30 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion M-2016-21 a été donné par le conseiller Andrée Hénault à la séance extraordinaire du 14 novembre 2016;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le Règlement RCA 4-30 modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11), soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.05 1166660017

CA16 12278

Adoption - Règlement RCA 127 sur la taxe locale récurrente relative aux services (Exercice financier 2017)

ATTENDU QU'une copie du Règlement RCA 127 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion M-2016-15 a été donné par le conseiller Andrée Hénault à la séance ordinaire du 6 décembre 2016;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le Règlement RCA 127 sur la taxe locale récurrente relative aux services (Exercice financier 2017), soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.06 1166660010

CA16 12279

Adoption - Règlement RCA 128 sur la taxe spéciale relative aux services (Exercice financier 2017)

ATTENDU QU'une copie du Règlement RCA 128 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion M-2016-16 a été donné par le conseiller Paul-Yvon Perron à la séance ordinaire du 6 décembre 2016;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

ET RÉSOLU :

Que le Règlement RCA 128 sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2017), soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

Dissidence : Michelle Di Genova Zammit

40.07 1166660010

CA16 12280

Annulation des soldes d'emprunts non contractés et fermeture de règlements d'emprunts

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunts dont la liste apparaît à l'annexe joint au sommaire décisionnel endossé par Mme Chantal Boisvert, chef de la Division des ressources financières et matérielles, en date du 5 juillet 2016, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que l'arrondissement d'Anjou modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Montant de la dépense réelle » et « Montant financé » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, l'arrondissement affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. lorsqu'applicable, par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe; le cas échéant, les protocoles d'entente seraient réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

Que l'arrondissement d'Anjou informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

Que l'arrondissement Anjou demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

40.08 1161116003

CA16 12281

Édicter l'ordonnance RCA 1333 - O.4 du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (RCA 1333) - Permis de stationnement dans des stationnements publics

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance RCA 1333 – O.4 du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (RCA 1333) fixant les conditions pour l'obtention de permis de stationnement dans les stationnements publics à proximité de l'avenue commerciale de l'avenue de Chaumont et déterminant les stationnements visés ainsi que les personnes admissibles afin de donner un caractère permanent au projet pilote.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

De publier l'avis public édictant l'entrée en vigueur le 13 décembre 2016.

ADOPTÉE

40.09 1165947014

CA16 12282

Édicter l'ordonnance RCA 1607 - O.1 relative à la reconnaissance du Bulletin opération - neige info (BONI) en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (RCA 1607)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance RCA 1607 - O.1 de manière à reconnaître le Bulletin opération - neige-info aux fins de l'application de l'article 27, al. 1, para. a) du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (RCA 1607).

De publier l'avis public édictant l'entrée en vigueur le 13 décembre 2016.

ADOPTÉE

40.10 1161462005

CA16 12283

Autoriser la mise en place d'une roulotte, la vente et la consommation de boissons alcoolisées à l'aréna Chaumont durant le Tournoi national de hockey peewee Anjou 2017 organisé par l'Association du hockey mineur d'Anjou inc.

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser la mise en place d'une roulotte sur le terrain de l'aréna Chaumont pour la vente de boissons alcoolisées et de permettre la vente et la consommation à l'intérieur de l'aréna Chaumont, et ce, pendant la durée du Tournoi national de hockey peewee Anjou 2017, lequel se tiendra du 16 au 29 janvier 2017.

ADOPTÉE

40.11 1166402004

CA16 12284

Autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées à l'aréna Chaumont dans le cadre du tournoi de la Coupe Dodge hockey masculin, édition 2017 organisé par l'Association du hockey mineur d'Anjou inc.

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées à l'aréna Chaumont, durant le tournoi de la Coupe Dodge en hockey masculin, édition 2017, qui se tiendra du 19 au 23 avril 2017.

ADOPTÉE

40.12 1166402005

CA16 12285

Recommander au conseil municipal la passation d'un avis de motion et l'adoption du Règlement modifiant le règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636) - (référence Anjou: RCA 1636-8)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De recommander au conseil municipal de la Ville de Montréal de demander la passation d'un avis de motion pour le Règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636), et d'en demander l'adoption à une séance subséquente.

L'avis de promulgation de ce règlement relève de la ville centre.

ADOPTÉE

40.13 1162072016

CA16 12286

Mandater, suite à la signature de la convention collective, la directrice de l'arrondissement pour négocier certaines conditions de travail énumérées à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) avec les représentants du Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal (SFMM)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De mandater, suite à la signature de la convention collective, la directrice de l'arrondissement pour négocier certaines conditions de travail énumérées à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) avec les représentants du Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal (SFMM).

ADOPTÉE

50.01 1160558018

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

- Rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme 2015.

60.01 1167133040

- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 octobre 2016.

60.02 1167133041

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics et du développement du territoire, tenue le 7 septembre 2016.

60.03 1160507032

- Procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 5 octobre 2016.

60.04 1160507033

- Procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social tenue le 4 octobre 2016.

60.05 1160507034

- Certificat de la secrétaire d'arrondissement substitut pour la tenue de registre du 21 novembre 2016, pour le règlement d'emprunt « Règlement RCA 129 autorisant un emprunt de 650 000 \$ pour la réalisation de travaux majeurs de rénovation requis aux différents édifices municipaux »;
- Certificat de la secrétaire d'arrondissement substitut pour la tenue de registre du 21 novembre 2016, pour le règlement d'emprunt « Règlement RCA 130 autorisant un emprunt de 175 000 \$ pour l'acquisition d'ameublement, d'équipements informatiques et de logiciels »; et
- Certificat de la secrétaire d'arrondissement substitut pour la tenue de registre du 21 novembre 2016, pour le règlement d'emprunt « Règlement RCA 132 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour l'acquisition de terrain et de bâtiment, et de travaux d'aménagement et réaménagement de bâtiment, aux fins de loisirs et services communautaires ».

60.06 1166660018

CA16 12287

Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 6 décembre 2016

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Louise Goudreault
Secrétaire d'arrondissement et Directrice
des Services administratifs, des
Relations avec les citoyens et du Greffe

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 janvier 2017.